

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Liste des candidats pour le second tour

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, et notamment son article R 101 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU les résultats du premier tour de ces élections ;

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Les candidatures figurant sur le tableau annexé au présent arrêté sont définitivement enregistrées pour le second tour des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

ARTICLE 2 : L'ordre des panneaux d'affichage électoral retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats pour le second tour.

ARTICLE 3 : Le préfet de Tarn-et-Garonne et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le **14 JUIN 2017**

Le préfet,



Pierre BESNARD

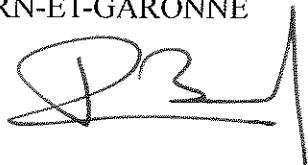
ELECTIONS LEGISLATIVES 2017
candidats pour le second tour

CIRCONSCRIPTION DE MONTAUBAN		
n° d'ordre	candidat(e)	suppléant(e)
1	Mme Valérie RABAULT	M. Gérard CRAÏS
2	M. Pierre MARDEGAN	Mme Stéphanie ARAKELIAN-GALAN

CIRCONSCRIPTION DE CASTELSARRASIN		
n° d'ordre	candidat(e)	suppléant(e)
1	M. Romain LOPEZ	M. Louis GALVANI
2	Mme Sylvia PINEL	M. Jean-Luc DEPRINCE

VU POUR ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL DU **14 JUIN 2017**

LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE



Pierre BESNARD